

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 53/2016

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
 28 SEP. 2016
 MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 05/09/2016	L'an deux mil seize le quinze septembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 15/09/2016	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 25 Ayant donné procuration : 2 Absent excusé : 1 Absent : 1</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora arrivée à 20h45, NOIROT Catherine, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, <i>Étaient représentés :</i> MULLER-FRAS Stéphanie, DELMARRE Véronique
OBJET : <i>Projet d'effacement des barrages de Bavans/Dampierre sur le Doubs</i>	<i>Procurations données :</i> MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, DELMARRE Véronique a donné procuration à GRISEY David, <i>Absent excusé :</i> LIPSKI Jean-Pierre, <i>Absent :</i> SEGAUD Grégoire.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 0</i> - <i>Contre : 25</i> - <i>Abstention : 0</i>	Monsieur Mourad MAKSOUH est nommé secrétaire de séance.

Le projet d'effacement des barrages de Bavans/Dampierre sur le Doubs s'inscrit dans le programme d'actions du contrat de rivière de la vallée du Doubs. Cette démarche en faveur de la restauration des milieux aquatiques et de la qualité des eaux du Doubs et de ses affluents est animée par l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs (EPTB Saône et Doubs).

Monsieur Arnaud PILLET, chargé de mission par l'EPTB Saône et Doubs, présente au Conseil Municipal le contexte, les différents impacts recensés dans l'étude de faisabilité ainsi que les perspectives de ce projet. (en annexe).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 0 voix POUR, 25 voix CONTRE, 0 abstention, désapprouve le projet d'effacement des barrages de Bavans/Dampierre sur le Doubs.

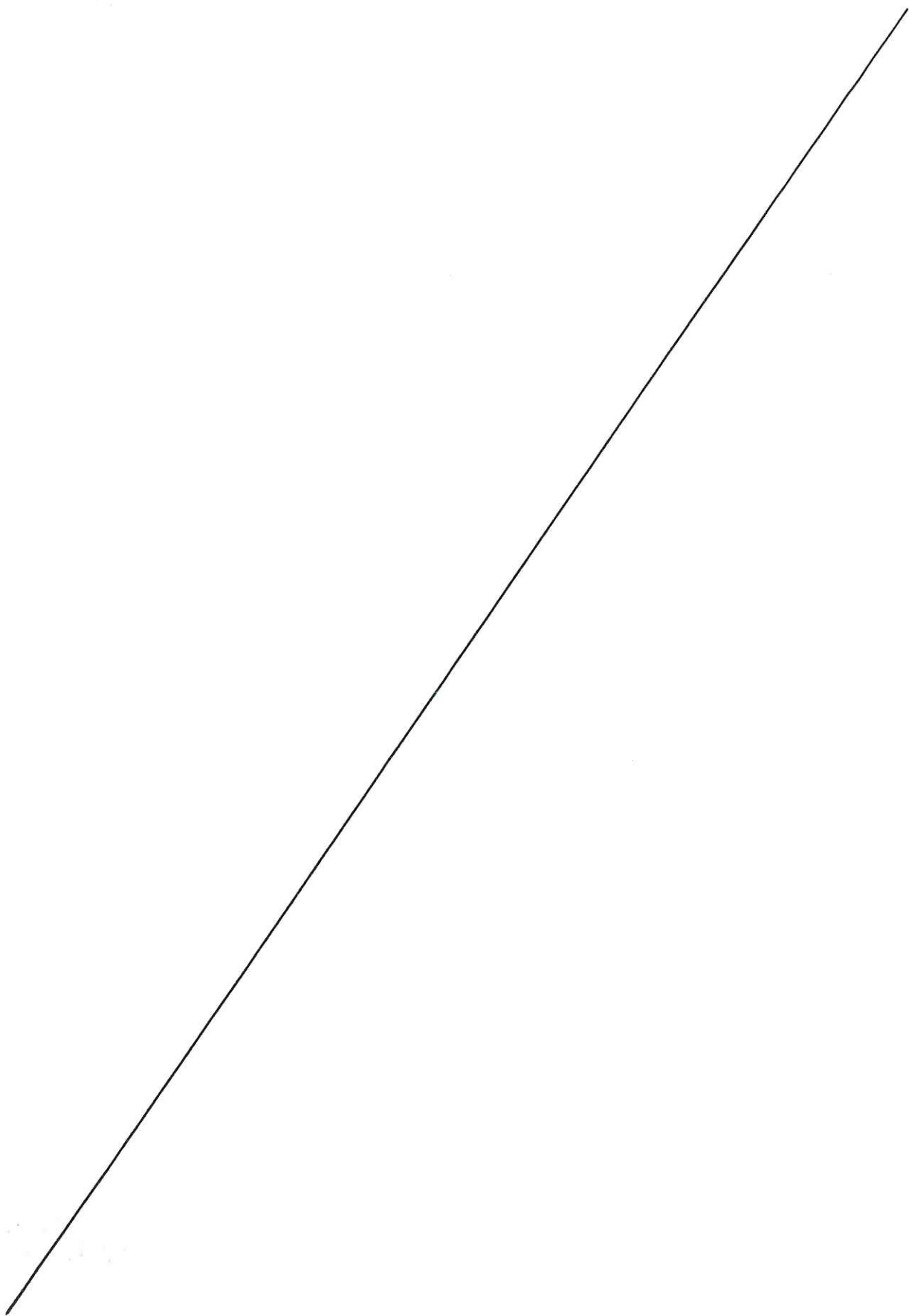
Fait et délibéré à Bavans, le 15/09/2016

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 15/09/2016
 Publiée le 15/09/2016.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire

H



Note de synthèse sur le projet d'effacement des barrages de Bavans et de Dampierre-sur-le-Doubs

EPTB Saône et Doubs - Avril 2015

1. Contexte du projet

Le projet d'effacement des barrages de Bavans / Dampierre sur le Doubs s'inscrit dans le programme d'actions du contrat de rivière de la vallée du Doubs. Cette démarche en faveur de la restauration des milieux aquatiques et de la qualité des eaux du Doubs et de ses affluents est animée par l'EPTB Saône et Doubs (Etablissement Public Territorial de Bassin). L'EPTB étant un **syndicat mixte** regroupant les Régions, Départements et agglomérations du bassin de la Saône et du Doubs portant des **études, travaux et démarches en faveur des milieux aquatiques** sur l'ensemble du bassin versant de la Saône.

Le contrat de rivière de la vallée du Doubs, comporte plusieurs actions qui visent à restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur le Doubs et ses affluents et leur redonner un caractère plus naturel. En effet, 61 seuils sont implantés sur le Doubs entre Montbéliard et Dole (navigation, électricité ou sans usage) ce qui implique que **80 % du linéaire de la rivière est sous influence d'un barrage soit 136 km sur 166, élément qui a de nombreuses conséquences sur la rivière** (réchauffement et désoxygénation des eaux, développement d'algues, banalisation des milieux naturels, obstacles aux déplacements des poissons ...).

L'objectif du projet est donc de **redonner un caractère plus naturel** à quelques tronçons de la vallée du Doubs **là où les enjeux locaux le permettent.**

A ce titre, une sélection de **seuils sans usage et au faible potentiel hydroélectrique** a été réalisée au niveau de la vallée du Doubs afin d'étudier la faisabilité technique de leur effacement. Ainsi, sur les 61 recensés, 8 ont été sélectionnés **dont les barrages de Bavans et de Dampierre sur le Doubs.**

2. Conclusions de l'étude

Afin de déterminer la faisabilité technique d'effacer ces 2 barrages, un cabinet spécialisé a été recruté par l'EPTB Saône et Doubs (Dynamique Hydro) pour analyser les différents enjeux de chaque site et définir les impacts de leur suppression.

Ainsi, **l'ensemble des enjeux présents a été recensé** parmi lesquels la véloroute longeant le Doubs, les anciens moulins encadrant chaque barrage, les berges et leurs boisements ou encore l'impact paysager du projet.

De cette analyse, ressortent les impacts suivants :

⇒ Impacts positifs

L'effacement simultané des 2 barrages permettra de **reconstituer des écoulements naturels et courants sur un linéaire de près de 1 km à l'amont des seuils.** Cela aura pour conséquence une plus grande diversité des milieux naturels qui sera bien plus favorable à la biodiversité que la situation actuelle très homogène et banale.

L'abaissement de la ligne d'eau liée à l'effacement des barrages aura également pour conséquence de diminuer légèrement l'intensité des crues du Doubs.

Autre effet, elle permettra aux poissons du Doubs d'avoir accès à un linéaire de plus de 5,5 km de cours d'eau dans lesquels ils ne pouvaient pas se rendre du fait de la présence des barrages (infranchissable la plupart du

temps au regard de leur hauteur) et de recréer des zones de reproduction pour les poissons d'eaux vives peu présents aujourd'hui (barbeau, hotu, vandoise ...).

Enfin, l'effacement des barrages permettra **d'accompagner et de suivre les évolutions du Doubs** (apparition de grèves, dépérissement éventuelle de la végétation ...) ce qui ne sera pas possible dans le cas d'une rupture subites des seuils liée à une crue du Doubs.

⇒ Impacts négatifs

Le principal effet négatif sera paysager avec la **disparition de l'effet « plan d'eau » actuel**. Néanmoins, cette disparition sera grandement bénéfique pour la vie aquatique et redonnera au Doubs son caractère naturel passé.

Autre point important soulevé par le cabinet, le **talus isolant le Doubs du canal du Rhône au Rhin** qui pourrait être impacté. En effet, au regard des modélisations réalisées, il ressort que celui-ci pourrait être déstabilisé par la diminution de la hauteur d'eau et qu'un confortement de ce dernier sera probablement nécessaire.

Enfin, la baisse des niveaux pourra également entraîner un **dépérissement de certains boisements de berges** aujourd'hui présent au bord du Doubs. En cas d'effacement des 2 seuils, il sera nécessaire de suivre leur évolution et éventuellement de mettre en place des mesures de gestion / restauration.

⇒ Sans impact

Les autres enjeux listés précédemment ne seront pas impactés par l'effacement des 2 barrages ou alors de façon très marginale (barrage et pont de Voujeaucourt, véloroute ...).

En ce qui concerne l'ancien moulin situé en rive gauche au niveau du seuil amont et encore habité, il ne sera pas impacté car assis sur l'ancien niveau du Doubs avant construction des barrages. Par ailleurs, pour les deux canaux d'amenée encore existants et liés au barrage « aval », s'ils verront leur hauteur d'eau largement diminuée, ils ne présentent pas d'intérêt écologique majeur.

En conclusion, **l'effacement des barrages de Dampierre sur le Doubs et de Bavans apparaît techniquement faisable en mettant en œuvre quelques mesures correctives** (confortement du talus isolant le canal du Rhône au Rhin et suivi des boisements de berges après travaux).

Il s'agirait également d'un projet de territoire qui pourrait permettre aux habitants de se **réapproprier les bords du Doubs** tout en le valorisant localement (panneau pédagogique ...).

3. Perspectives

S'il s'avère que le projet d'effacement des 2 barrages est techniquement envisageable, **des études complémentaires seront nécessaires afin de l'affiner** (avant-projet, projet ...). L'EPTB Saône et Doubs se propose de se porter maître d'ouvrage de ces études **sous réserve d'un accord de principe de la part des différentes parties prenantes** (communes, riverains ...). En effet, ces études complémentaires ne seront engagées que si le contexte est favorable et que la philosophie du projet est acceptée et comprise.

Enfin, il est important de préciser **que ces études complémentaires ne nécessiteront pas de financements de la part des communes riveraines** (Dampierre sur le Doubs et Bavans). L'EPTB Saône et Doubs, en tant que maître d'ouvrage potentiel, supportera le reste à charge liées à ces dernières après subventions. En effet et pour information, ce type de projet est aujourd'hui financé à hauteur de 50 à 80% du montant total par l'Agence de l'eau, la région Bourgogne Franche-Comté et le département du Doubs.